



Préavis n° 04/05.2019 – section des infrastructures

**Demande d'un crédit de Fr. 30'000.00 pour étudier l'amélioration de l'aménagement de la liaison mobilité douce entre le secteur des collèges du Cherrat et de Sous-Allens et le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule et contexte général**

A la suite du développement du quartier du Cherrat, notamment par l'agrandissement et la construction de nouvelles infrastructures communales, la Municipalité souhaite assurer l'accessibilité du site en mobilité douce et sécuriser tout le trafic dans le secteur. Aujourd'hui, les ralentisseurs sis sur la chaussée sont des entraves aux usagers se déplaçant à vélo. La sécurité des cyclistes et des piétons, en particulier des écoliers, doit être améliorée.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit pour étudier l'amélioration de l'aménagement de la liaison mobilité douce entre le secteur des collèges du Cherrat et de Sous-Allens et le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin.

Cette étude comprendra également la mise en soumission pour les travaux.

La Commune de Saint-Prex est en cours de révision de son plan directeur communal qui comprend un volet traitant des questions relatives à la mobilité, tous modes confondus.

**II. Prestations de l'ingénieur**

Un appel d'offres a été lancé pour trouver le bureau d'ingénieurs pour l'étude détaillée et la réalisation de ce projet.

Les prestations de l'ingénieur porteront sur:

- Améliorer le cheminement pour les écoliers dans le but de favoriser une mobilité douce pour ces derniers et limiter ainsi le nombre de véhicules se rendant sur le site pour transporter les élèves.
- Assurer les liaisons piétonnes et cyclables entre les collèges, les infrastructures existantes (parking public extérieur, allée du 200<sup>e</sup>, quartiers avoisinants, etc.) en tenant compte de l'âge des différents utilisateurs potentiels.
- Donner au carrefour chemin du Cherrat/chemin de Sous-Allens/chemin de Vegney un caractère de place centrale où la mobilité douce est reine.
- Assurer la sécurité des usagers du domaine public (véhicules, cycles, piétons, etc.).
- Promouvoir la mobilité douce.

### **III. Présentation du projet**

Le périmètre d'intervention est défini de la manière suivante:

Au Nord-Ouest: partie aval du chemin de Sous-Allens (carrefour du Cherrat/chemin de Sous-Allens/chemin de Vegney)

Au Sud-Est: Giratoire de Penguey, soit chemin de Penguey/route de Morges/chemin des Colombettes

Rues touchées: Chemin de Sous-Allens (DP 14), chemin de Vegney (DP 15), chemin du Cherrat (DP 16 et 91), route de Villars-sous-Yens (DP 97 et 99) et route de Morges RC1 (DP 100).

Empruntée quasi quotidiennement à pied, à vélo ou en trottinette par les élèves pour se rendre à l'école et pour leurs activités parascolaires, la liaison entre le secteur des collèges du Cherrat et de Sous-Allens et le centre sportif et culturel du Vieux-Moulin a été identifiée comme faisant partie des enjeux importants de la mobilité douce.

La Municipalité a donc demandé à un bureau spécialisé en mobilité de développer un concept d'aménagement pour cette liaison.

Celui-ci a soulevé un certain nombre de problèmes et constats. Sur cette base, il a élaboré un principe de circulation et d'accessibilité dans le secteur pour tous les utilisateurs.

En vue de répondre aux objectifs de sécurité, de continuité et de confort des cheminements piétons et cyclables, différentes variantes d'aménagement possibles ont été étudiées.

Considérant l'absence de dysfonctionnements notables et des très faibles charges de trafic sur le tronçon 4 (chemin des Colombettes), le bureau s'est concentré sur les tronçons 1 (chemin du Cherrat), 2 (RC60) et 5 (chemin du Motty) et a préconisé d'insérer une régulation lumineuse à la demande pour les piétons sur le tronçon 3 correspondant à la traversée de la RC1.

Sur la base de ces données, la Municipalité a élaboré un cahier des charges technique comprenant les éléments suivants et a sollicité des offres de gré à gré comparatif pour mettre en concurrence trois bureaux d'ingénieurs. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 14 janvier 2019. Les offres reçues ont alors été analysées, afin de permettre à la Municipalité de désigner le bureau adjudicataire le 21 janvier 2019.

#### **IV. Planning des travaux**

13 mars 2019	Demande de crédit d'étude et de réalisation au Conseil communal (préavis n° 02/03.2019)
28 mars 2019	Séance entre la commission chargée d'étudier le préavis susmentionné et une délégation de la Municipalité
1 <sup>er</sup> avril 2019	Décision de la Municipalité de retirer le préavis n° 02/03.2019
1 <sup>er</sup> mai 2019	Dépôt d'un nouveau préavis portant uniquement sur l'étude l'amélioration de l'aménagement de la liaison de mobilité douce (préavis n° 04/05.2019)
26 juin 2019	Décision du Conseil communal sur la demande de crédit d'étude
Mi-juillet 2019	Notification de l'adjudication par lettre recommandée
Courant été 2019	Signature du contrat et début des études
2 <sup>e</sup> semestre 2019	Dépôt d'un préavis pour la réalisation du concept d'aménagement de la mobilité douce.

#### **V. Devis estimatif**

##### Prestations du bureau d'ingénieurs civils

Phase 31 avant-projet	Fr.	8'768.10
Phase 32 projet de l'ouvrage	Fr.	7'845.15
Phase 33 demande d'autorisation	Fr.	922.95
Phase 41 appel d'offres	Fr.	4'384.05
Autres prestataires	Fr.	7'500.00
Divers et imprévus (env. 10% de Fr. 29'420.25)	Fr.	<u>3'079.75</u>
Sous-total	Fr.	32'500.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>2'500.00</u>
Total TTC	Fr.	35'000.00

#### **VI. Incidences financières**

Cette dépense globale sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois, en 2021, par reprise du compte de réserve n° 9282.09 «fonds pour mobilité douce».

## **VII. Impact sur l'environnement**

L'amélioration du mode de déplacement des usagers des sites Cherrat/Sous-Allens favorisera une mobilité douce.

## **VIII. Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à étudier l'amélioration de l'aménagement de la liaison mobilité douce entre le secteur des collèges du Cherrat et de Sous-Allens et le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 35'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2021 par reprise du compte de réserve n° 9282.09 «fonds pour mobilité douce».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
D. Mosini

La Secrétaire

  
A. Guyomard



Déléguée municipale: M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> mai 2019.